

TRAIL DU HAUT-FOREZ



Règlement des courses

Dimanche 22 juin 2025

EDITION 2025

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 Organisation	3
ARTICLE 2 Parcours.....	3
ARTICLE 3 Catégories / Inscriptions.....	4
ARTICLE 4 Les dossards.....	7
ARTICLE 5 Horaires de départ / Stationnement	7
ARTICLE 6 Médical / Sécurité / Abandon	8
ARTICLE 7 : Temps de course et barrières horaires.....	11
ARTICLE 8 Ravitaillements.....	13
ARTICLE 9 Disqualifications	14
ARTICLE 10 Dopage.....	15
ARTICLE 11 Classement, récompenses	15
ARTICLE 12 Assurances	15
ARTICLE 13 Les droits à l'image	16
ARTICLE 14 Annulations	16
ARTICLE 15 Modifications des parcours par l'organisateur.....	16
ARTICLE 16 Protocole Covid	17
ARTICLE 17 Le règlement.....	17

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1 Organisation

Le TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) est organisé par LES PASSE-PARTOUT, de Montarcher, association régie par la loi 1901. L'adresse du siège se situe 32 Place du Couvent, 42380, La Chapelle en Lafaye.

ARTICLE 2 Parcours

Les parcours, sous forme de boucles, avec départ et arrivée à Montarcher, se situent dans les monts du Forez. Ils empruntent à 97 % monotraces, sentiers et pistes forestières, offrant des vues panoramiques sur les gorges de la Loire. Par temps clair, l'horizon s'étend du massif du Mont Blanc jusqu'au Mont Mézenc et la chaîne des Puys, en passant par les monts du Pilat et du Vivarais.

Les parcours proposés sont les suivants :

Nom d'usage du parcours	Caractéristiques
La Foulée Chapeloise	10 km avec 250 m de dénivelé positif
L'Archimonteuse	23 km avec 1000 m de dénivelé positif
Maratrail du Haut-Forez	45 km avec 2000 m de dénivelé positif
Grand Trail du Haut-Forez	65 km avec 3000 m de dénivelé positif

Courses enfants :

Des courses enfants seront proposées, au nombre de 3. L'inscription est gratuite et le parcours sera défini en fonction de l'âge selon la réglementation FFA suivante :

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Enfants âgés entre 6 et 9 ans	400 m (1 boucle dans Montarcher)
Enfants âgés entre 10 et 11 ans	800 m (2 boucles)
Enfants âgés entre 12 et 13 ans	1200 m (3 boucles)

ARTICLE 3 Catégories / Inscriptions

Les parcours de 65, 45 et 23 km sont ouverts aux coureurs nés en 2005 et avant correspondants aux catégories Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 10 km est ouvert aux coureurs nés en 2009 et avant correspondants aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Catégories d'âges :

Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs – U23	ES	2003 à 2005
Juniors – U20	JU	2006 et 2007
Cadets – U18	CA	2008 et 2009
Minimes – U16	MI	2010 et 2011
Benjamins – U14	BE	2012 et 2013
Poussins – U12	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 – 1986
	M1	1985 – 1981
	M2	1980 – 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 – 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 – 1956
	M7	1955 – 1951
	M8	1950 – 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Pour les personnes majeures : toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants (de nationalité française ou étrangère) à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, **le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois** avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Attention, depuis septembre 2024, les certificats médicaux ne sont plus acceptés.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Pour les personnes mineures : leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées,
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Toute personne majeure ou mineure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Les documents doivent obligatoirement être **fournis en ligne et validés avant le 21 juin 2025 à 12h si l'inscription a été effectuée sur le site www.logicourse.fr**.

Au-delà, l'inscription sera automatiquement annulée et non remboursée.

NB : Une inscription est possible sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course, sous réserve de disponibilités. Les mêmes documents seront demandés pour valider l'inscription.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 4 Les dossards

La remise des dossards se fera à Montarcher :

le dimanche 22 juin 2025 à partir de 4 h.

Une pièce d'identité sera nécessaire pour le retrait du dossard.

Des pointages étant effectués en plusieurs points des parcours, les concurrents doivent obligatoirement porter leur dossard pour qu'il soit visible et accessible du départ de l'épreuve jusqu'à leur arrivée.

L'organisation n'est pas responsable en cas de problème de nature médicale ou autre si une personne participe à l'événement sans inscription. Cette dernière est responsable de sa propre personne et s'engage à parcourir la totalité de la distance en autonomie totale.

Pour garantir la qualité de l'organisation, le nombre de concurrents est limité à 500.

ARTICLE 5 Horaires de départ / Stationnement

Dimanche 22 juin 2025 :

	Départ
La Foulée Chapeloise	Le départ aura lieu dans le bourg de Montarcher à 10h00 pour le 10 km.
L'Archimonteuse	Le départ aura lieu dans le bourg de Montarcher à 09h00 pour le 23 km.
Maratrail du Haut- Forez	Le départ aura lieu dans le bourg de Montarcher à 07h00 pour le 45 km.
Grand Trail du Haut- Forez	Le départ aura lieu dans le bourg de Montarcher à 05h00 pour le 65 km.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Les règles de stationnement du code de la route s'appliquent aux véhicules des participants et accompagnants. Les participants s'engagent à respecter les consignes de stationnements communiquées sur place par l'organisation.

Fidèles à notre engagement en la matière, nous incitons fortement tous les participants à privilégier au maximum le co-voiturage.

ARTICLE 6 Médical / Sécurité / Abandon

La sécurité sur les parcours est assurée par des secouristes qualifiés, des médecins et les bénévoles. Sur avis du staff médical et à tout moment, la direction de course se réserve le droit d'arrêter un coureur dont l'état de santé est jugé incompatible avec la poursuite de la course.

Le coureur arrêté devra respecter les consignes médicales qui lui seront données.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre tout participant qui ferait déclencher un secours d'urgence pour des motifs injustifiés.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires sans délai de prévenance pour les participants.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Matériel obligatoire (d'après la réglementation FFA)

Pour le 10km :

- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*)

Pour le 23km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie 1m40 x 2 m minimum
- Une réserve de nourriture,
- Chaussures de trail adaptées,
- Un coupe-vent,
- Une casquette ou un cache-cou de type Buff,
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou Camelback 1 litre minimum.*),
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*),
- Une pièce d'identité

Pour le 45 km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie 1m40 x 2 m minimum
- Une réserve de nourriture,
- Chaussures de trail adaptées,
- Un coupe-vent,
- Une casquette ou cache-cou de type Buff
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou Camelback 1 litre minimum.*),

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*),
- Une pièce d'identité,
- Une bande élastique (*100 cm x 6 cm*),

Pour le 65 km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie 1m40 x 2 m minimum
- Une réserve de nourriture,
- Chaussures de trail adaptées,
- Un coupe-vent avec capuche et un pantalon ou collant de course à jambes longues,
- Une casquette ou cache cou de type Buff
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard et à l'inscription),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou veste d'hydratation de type Camelback 1 litre minimum.*),
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*),
- Une pièce d'identité,
- Une bande élastique (*100 cm x 6 cm*),
- Une lampe frontale avec batterie,

Matériel conseillé :

- Montre GPS avec trace GPX du parcours enregistrée si possible
- Bâtons de trail
- Crème solaire

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Le matériel obligatoire représente le matériel minimum que chaque coureur doit avoir sur lui en permanence durant son épreuve. Chaque coureur est responsable du choix de matériels supplémentaires qu'il jugerait nécessaire à sa sécurité ou son confort.

Des contrôles inopinés pourront être organisés aux départs ou sur les parcours. L'absence d'un matériel obligatoire peut entraîner l'exclusion de la course.

En cas d'abandon, pour éviter les déclenchements des secours inutiles le coureur doit **signaler son abandon au PC sécurité**. Il doit restituer son dossard à l'organisation.

ARTICLE 7 : Temps de course et barrières horaires

Les temps maximums de course sont :

Nom d'usage du parcours	Temps maximum de course
La Foulée Chapeloise	Heure maximale d'arrivée : 16h30 (Temps de course : 6h30)
L'Archimonteuse	Heure maximale d'arrivée : 16h30 (Temps de course : 7h30)
Maratrail du Haut-Forez	Heure maximale d'arrivée : 16h30 (Temps de course : 9h30)
Grand Trail du Haut-Forez	Heure maximale d'arrivée : 19h (Temps de course : 14h00)

Les barrières sont « Éliminatoires » et sont positionnées sur le parcours pour stopper un coureur dont le rythme est en dessous du minimum requis par l'organisation pour terminer le parcours dans les temps impartis. En aucun cas un coureur ne pourra contester sa mise hors course qui lui sera signifiée par le responsable du poste de pointage. Le coureur a l'obligation de remettre son dossard au responsable de poste.

La direction de course se réserve le droit de procéder à des ajustements des barrières horaires en fonction des conditions de course (aléas météo, ...).

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Pour le 65 km, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Heure maximale de passage	Temps de course	Type de barrière
Montarcher	KM 23	10h00	5h00	Eliminatoire
Bifurcation 65-45 km – Le Puy du Mont	KM 37	14h00	8h00	Eliminatoire, avec possibilité de déviation sur le parcours 45 km (non classé)
Montarcher - Arrivée	KM 65	19h00	14h00	Eliminatoire

La barrière horaire du Puy du Mont est éliminatoire. Cependant, en cas de non-franchissement dans le temps imparti, le participant pourra être dévié sur le parcours de 45 km jusqu'à l'arrivée à Montarcher. Le dossard sera retiré et le coureur non classé.

Pour le 45km, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Heure maximale de passage	Temps de course	Type de barrière
Montarcher	KM 23	12h00	5h00	Eliminatoire
Montarcher - Arrivée	KM 45	16h30	9h30	Eliminatoire

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 8 Ravitaillements

Les ravitaillements et / ou assistances extérieures en dehors des zones de ravitaillement prévues sont interdits. Ils sont tolérés sur les zones de ravitaillement définies ci-dessous.

Les zones de ravitaillement pour chaque parcours sont indiquées ci-dessous :

Grand Trail du Haut-Forez :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 14	Valinches	Liquide + Solide
KM 23 (barrière horaire)	Montarcher	Liquide + Solide
KM 34	Le Creux de l'Oulette	Liquide + Solide
KM 50	Le Bizet	Liquide + Solide
KM 65 (barrière horaire)	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

Maratrail du Haut-Forez :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 14	Valinches	Liquide + Solide
KM 23 (barrière horaire)	Montarcher	Liquide + Solide
KM 34	Le Creux de l'Oulette	Liquide + Solide
KM 45 (barrière horaire)	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

L'Archimonteuse :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 12	Le Creux de l'Oulette	Liquide + Solide
KM 23	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

La Foulée Chapeloise :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 10	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

ARTICLE 9 Disqualifications

Un coureur sera disqualifié s'il ne respecte pas les points suivants tout au long du parcours :

- Non-respect d'un point du règlement comme entre autres (*liste non exhaustive*),
- Non port des matériels obligatoires,
- Absence de passage à un point de contrôle,
- Non-respect d'une consigne médicale obligatoire,
- Non-respect de l'environnement (dépôt de déchets, détérioration de clôtures, affichages...), des consignes particulières d'un organisateur,
- Non-respect des autres concurrents (propos inadaptés, ...),

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

- Usage de systèmes de tractage entre deux coureurs (ce dernier est strictement interdit et pourra entrainer la disqualification des deux coureurs).

ARTICLE 10 Dopage

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.

ARTICLE 11 Classement, récompenses

Classement : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course ou à la cellule chrono dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

Récompenses : Les 3 premiers de chaque classement scratch seront récompensés pour le 10, 23, 45km et 65 km. Pour les catégories, se verront récompensés les 1ers Cadets, Espoirs, Juniors, Sénior homme et femme. Pour les catégories masters, un regroupement sera effectué selon l'ordre suivant : M0/M1, M2/M3, M4/M5, M6/M7, M8/M9, M10. Pour exemple, une personne de catégorie M1 arrivée avant la première de la catégorie M0 sera récompensée.

Tous les participants se verront remettre :

- Un lot coureur
- Un ticket valable pour une boisson
- Un ticket valable pour un repas sur place (**uniquement pour le 45 et le 65 km**).

ARTICLE 12 Assurances

Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 13 Les droits à l'image

Les concurrents, du fait de leur participation au TRAIL DU HAUT-FOREZ, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 14 Annulations

- **ASSURANCE ANNULATION :**

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription. Elle permet au participant de se faire rembourser les frais d'inscription, hors options et frais de gestion.

Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation lors de son inscription, il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation.

- **Annulation générale de l'événement :**
 - Si l'épreuve est annulée par l'organisateur en raison de la situation sanitaire, les concurrents déjà inscrits verront leur inscription remboursée (sauf frais de gestion du site).
 - Si l'évènement est annulé par un évènement indépendant de la volonté des organisateurs (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives, etc. ...), aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Aucune cession de dossard n'est autorisée

ARTICLE 15 Modifications des parcours par l'organisateur

Les organisateurs pourront modifier les parcours suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...).

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2025

REGLEMENT DES COURSES

Quelques soient les modifications opérées, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants.

ARTICLE 16 Protocole Covid

L'édition 2024 du TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) se déroulera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de notre évènement.

ARTICLE 17 Le règlement

La participation au TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) implique la connaissance et l'acceptation express du règlement (17 pages).

